

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **49 (1913)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

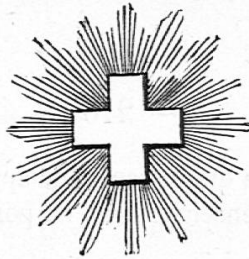
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLIX^{me} ANNÉE

N° 14.



LAUSANNE

5 Avril 1913

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *De la mémoire (Fin).* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. France* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *En classe. Récitation.* — *Langue maternelle.* — *Dictée.* — *Actualité scientifique.*

DE LA MÉMOIRE

**Comment se cultivent et se développent la mémoire
et la mémorisation scolaire ? (Fin.)**

La mémoire varie-t-elle dans le cours d'une journée ?

Le professeur Larguier des Bancels, de l'Université de Lausanne, a observé que :

Le matin, au réveil, la fixation des souvenirs est assez rapide et que la mémoire subit, à la sortie des repas, une exaltation probablement en rapport avec l'accroissement de circulation qui se produit alors.

Des expériences que j'ai faites à ce sujet, il est ressorti que, pour des élèves de 7 à 10 ans, l'heure d'entrée en classe (7 1/2 h. en été, 8 1/2 h. en hiver) était la plus défavorable. Je me le suis expliqué par le fait que, à ces heures-là, ces jeunes élèves étaient encore mal réveillés, qu'ils manquaient de sommeil; que, d'autre part, tout comme des machines, ils avaient besoin d'être « chauffés », « mis en train ». Par contre, de 1 1/2 h. (l'heure d'entrée en classe l'après-midi) à 2 1/2 h., 3 h., le travail se faisait plutôt bien, ce qui confirmerait les observations du professeur Larguier.

Mais, comme nous l'avons dit déjà, comme l'ont démontré toutes les expériences faites au sujet de la mémoire, le mobile le plus puissant pour fixer le souvenir, c'est « l'intérêt »; son rôle est donc de toute importance en pédagogie.

Intéresser les enfants à ce qu'on veut leur apprendre est une nécessité pédagogique sans laquelle aucun enseignement ne portera des fruits.

Et :

Pour éveiller l'intérêt, donc l'attention qui fixera les souvenirs, il faut, par voie d'associations, donner aux choses qui n'ont pas ou que peu d'intérêt, un intérêt emprunté à d'autres ¹.

A ce propos, citons les expériences de Binet qui a constaté que les mots réunis en phrases se retiennent vingt-cinq fois mieux que des mots assemblés sans rapports entre eux, car une phrase intéresse par son sens, par l'idée qu'elle renferme. C'est pourquoi, pour une poésie ou un morceau littéraire, l'étude « globale » donne de meilleurs résultats que l'étude fragmentaire. Et pour toutes les branches, il en est de même. Donc, toutes les fois que, logiquement, la chose peut se faire, il faut établir des connexions entre les divers enseignements ; ceux-ci devant s'appuyer et se soutenir mutuellement et faire appel aux divers types de mémoire pour contribuer à fixer le souvenir.

Un point dont l'importance est très grande, lorsqu'il s'agit d'apprendre « par cœur » surtout (poésies, règles grammaticales, théorèmes, formules, etc.) c'est la « répétition ». Mais là faut-il encore employer la méthode qui donnera les résultats les plus rapides et les plus durables. Comment doit-on répéter ? Par phrases, par fragments, par la méthode globale ? Et ces répétitions doivent-elles être faites d'une façon consécutive ou espacées et de combien de temps ?

Les expériences du professeur Larguier des Bancelles et de Miss Steffen, ont montré d'une façon décisive — plusieurs instituteurs l'ont reconnu aussi — que la « méthode fragmentaire », toute naturelle et instinctive qu'elle soit, est très déficiente, qu'elle donne de beaucoup moins bons résultats que « la méthode globale » qui consiste à lire toujours d'un bout à l'autre le morceau à apprendre, méthode préférable et au point de vue de la rapidité des acquisitions et à celui de la durée de conservation.

Puis, à la suite d'observations très minutieuses, Ebbinghaus a reconnu que :

La force associative du souvenir augmente avec l'espacement des répétitions.

¹ D'après Ed. Claparède.

Il a constaté que la marche de l'oubli est plus rapide au début que dans la suite, qu'une répétition nouvelle au bout de quelques minutes est nécessaire pour faire revivre certains mots qui ont disparu ou se sont transposés et que si, momentanément, ce qui a été appris est oublié :

Le fait de l'avoir appris montrera ses effets en diminuant le temps qu'il faudra pour l'apprendre à nouveau.

Donc, apprenons à nos élèves à employer « la méthode globale et espacée » pour la répétition de leurs leçons et apprenons-leur comment ils doivent apprendre « par cœur ».

Nous terminons enfin, par quelques notes sur :

Les acquisitions de notre esprit qui demeurent inconscientes et que nous sommes incapables de formuler. (D'après W. James.)

Nous avons vu que tous les objets, même ceux dont nous n'avons pas un souvenir net, ont imprimé une trace dans notre cerveau, facilitant ainsi l'acquisition de nouvelles connaissances. Si une mémoire immédiate est un grand avantage, une mémoire plus vague du sujet, le simple souvenir de s'en être occupé, le souvenir des sujets connexes, de l'endroit où on peut les retrouver, constitue chez la plupart des hommes « le fonds de l'éducation ». Et, de ce fait, nous pouvons tirer les conclusions suivantes, importantes à l'école : ne mesurons pas trop le savoir de nos élèves par les notes qu'ils obtiennent « aux thèmes de places » ou à « l'examen », car souvent ceux que nous estimons « faibles » ont acquis certainement des connaissances, mais ne peuvent les formuler de suite. Soyons indulgents et ne nous hâtons pas de juger ceux qui ne « brillent » pas, ne répondent pas promptement. Beaucoup, parmi ceux-ci, lorsqu'ils auront trouvé leur voie, et sous l'influence de la passion qui les poussera vers le but qu'ils se proposent, verront surgir et se combiner les acquisitions latentes en eux, et les résultats de leur activité seront importants. C'est pourquoi notre enseignement, nous le répétons, doit au point de vue de l'acquisition des connaissances, de la mémoire, s'efforcer de rattacher plus que d'imprimer dans l'esprit, une nouvelle connaissance à celles qui s'y trouvent déjà. Car combiner nos idées c'est penser, et c'est grâce à l'attention que nous prêterons à ces combinaisons, que l'objet demeurera en nous ; et, comme l'a dit W. James : « L'art de se souvenir, c'est l'art de penser ».

M. MÉTRAL.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecoles normales.** — Samedi, 29 mars, a eu lieu à l'Ecole normale, en présence d'un assez grand nombre de parents des élèves, la séance de clôture des cours et de distribution des brevets d'enseignement. Elle s'est ouverte par un beau chant, entonné par les futures institutrices sous la direction de M. Troyon.

Après une éloquente allocution de M. le pasteur Savary, M. le directeur F. Guex a salué la présence de M. le conseiller d'Etat Chuard, chef du Département de l'Instruction publique, qui est loin d'être un nouveau venu dans la maison; il a proclamé les résultats des examens et a donné aux jeunes pédagogues allant entrer dans la carrière les conseils les plus judicieux, accompagnés d'affectueux souhaits.

M. le conseiller d'Etat Chuard a dit toute l'affection qu'il a pour l'établissement auquel il s'est intéressé pendant nombre d'années en qualité de membre de la commission du brevet. Au nom du Conseil d'Etat, il a exprimé des remerciements bien mérités au corps enseignant et particulièrement à M. le directeur F. Guex, qui ont fait de l'Ecole normale une des écoles les plus utiles et les plus prospères de notre canton.

S'adressant aux élèves diplômés, M. Chuard leur a adressé, à propos de leurs débuts dans les communes rurales, des recommandations marquées au coin d'une vive sollicitude pour la cause de l'enseignement primaire, et a formé aussi tous ses vœux pour qu'ils trouvent dans les résultats de leur travail la récompense de leur mérite et de leurs efforts.

Un nouveau chant, entonné cette fois par les jeunes gens, avec un ensemble parfait, a succédé aux belles paroles du représentant du Conseil d'Etat.

Deux prix spéciaux ont été décernés : le prix Dénéreaz à Marcel Gardel ; le prix de la Société vaudoise des beaux-arts à R. Berger.

Voici la liste des élèves ayant obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement :

Instituteurs : Alfred André, de Yens. Richard Berger, Langnau (Berne). Ulysse Burdet, Ursins. Marius Chamot, Morrens. André Corbaz, Lausanne. René Corbaz, Le Mont sur Lausanne. Louis Dessauges, Naz. Emile Filliettaz, Gimel. Marcel Gardel, Sainte-Croix. Louis Gillabert, Chavornay. Alfred Lagnaz, Bussy sur Moudon. Walter Loosli, Sumiswald (Berne). Marcel Magnenat, Vaulion. Robert Monod, Féchy. Paul Schaer, Dotzigen (Berne). William Tharin, Champagne.

Institutrices : Mlles Marie Bally, Aclens. Marie Baud, Lausanne. Elise Besse Sainte-Croix. Germaine Bräutigam, Oftringen (Argovie). Marguerite Chaillet, Le Chenit. Emma Chappuis, Cuarnens. Madeleine Clerc, Bougy-Villars. Eva Coulon, Le Locle. Madeleine Despraz, Vulliens. Amélie Emery, Chardonne. Suzanne Estoppey, Granges. Madeleine Gardel, Sainte-Croix. Nelly Gervaix, Begnins. Rose Guignard, Le Chenit. Isabelle Jaquemet, Monnaz. Cécile Jean-Mairet, Daillens.

Marie Jetzer, Böbikon (Argovie). Cécile Mermoud, Poliez-le-Grand. Irène Morel, Montricher. Rose Nicod, Granges. Lucie Nicole, Le Chenit. Lucie Por-

chet, Corcelles-le-Jorat. Berthe Ravussin, Baulmes. Louise Rousson, Saubraz. Bertha Ruegger, Vordenwald (Argovie). Hermine Theyssen, München (Prusse). Claire Tschumy, Epeesses. Mathilde Urech, Niederhalwyl (Argovie). Hélène Viallon, Ballens. Lucy Zaugg, Trub (Berne).

Ecoles enfantines : Mlles Jeanne Breitenstein, Lavigny. Berthe Campiche, Sainte-Croix. Germaine Chantrens, Romainmôtier. Anne Fischer, Lausanne. Adrienne Gavillet, Peney-le-Jorat. Berthe Gavillet, Peney-le-Jorat. Marie Guignet, Montricher. Elisabeth Jost, Winigen (Berne). Louisa Monnet, Grancy. Louise Perret, Essertines-sur-Yverdon. Emma Pidoux, Forel-sur-Lucens. Alice Roux, Bex. Thérèse Roux, Bex. Adèle Tauxe, Ormont-Dessous.

Travaux à l'aiguille : Mlles Germaine Chantrens, Romainmôtier. Ida Dugon, Dully. Anne Fischer, Lausanne. Amélie Martin, Sainte-Croix. Alice Moudon, Crissier. Emma Pidoux, Forel-sur-Lucens. Alice Roux, Bex. Adèle Tauxe, Ormont-Dessous.

† **Mme Jenny Mermod-Schneider.** — Lundi 24 courant, le corps enseignant du district d'Yverdon accompagnait à sa dernière demeure, Madame Veuve Jenny Mermod-Schneider, une vénérable collègue morte au champ d'honneur. Après avoir enseigné durant 3 ans à Montagny, elle fut appelée à diriger l'école semi-enfantine de Valeyres s. Montagny, poste qu'elle a occupé durant 22 ans.

L'affluence à cette triste cérémonie est un gage que Madame Mermod ne laisse que des regrets; nombreux étaient ses anciens élèves, venus de loin, pour témoigner une dernière fois leur sympathique attachement. M. le délégué Clerc a retracé cette belle carrière et, en termes émus et sincères, a apporté à la famille éprouvée les condoléances du corps enseignant. M. Christin président de la commission scolaire a adressé aussi à la défunte un dernier adieu au nom des autorités scolaires.

J. SAUGY.

JURA BERNOIS. — Colonies de vacances à Porrentruy. — Le conseil exécutif a accordé un subside de 400 francs aux colonies de vacances de Porrentruy pour l'exercice 1912.

*** **Mutualité scolaire de Porrentruy.** — La réunion de la mutualité scolaire a eu lieu sous la présidence de M. Amweg, professeur. Le rapport et les comptes ont été présentés par M. Joliat, instituteur. Au 1^{er} janvier 1912 la mutualité comptait 193 membres et à fin décembre, 171; c'est là une perte de 22 sociétaires. Le fonds de maladie s'élevait à 991 fr. 99 et le fonds d'épargne à 2590 fr. 11, soit une fortune totale de 3582 fr. 10. Une somme de 362 fr. 40 a été distribuée à 29 mutualistes malades.

H. GOBAT.

*** **Cours de gymnastique.** — La Direction de l'instruction publique organise dans chaque arrondissement d'inspection un cours de gymnastique pour les maîtresses du cours inférieur. Pour les corps enseignants des districts de Bienne et de Laufon, un cours en langue allemande aura lieu à Bienne, les 14 et 15 avril, sous la direction de MM. Kipfer et Lüthi. Les cours pour les institutrices de langue française sont renvoyés à plus tard, après la publication de l'édition française du *Manuel fédéral de gymnastique*.

H. GOBAT.

† **Louis-Emile Deroche.** — On annonce le décès de Louis-Emile Deroche, ancien instituteur à Roches. Le défunt était né à Roches le 12 février 1849. Après avoir fréquenté l'Ecole normale de Porrentruy placée sous la direction d'Alexandre Friche, Deroche fut breveté le 16 avril 1870. Il débuta à Tramelan, et fut nommé au bout de quelques années instituteur de son village natal qu'il n'a plus quitté. S'étant retiré de l'enseignement en 1907, après trente-sept années de service, il fut admis à la pension de retraite (quatre cents francs). Louis-Emile Deroche a été un bon citoyen paisible et tranquille, qui a rendu de bons services à sa commune d'origine.

H. GOBAT.

† **Rodolphe Guggisberg.** — Le colonel Guggisberg, chef de la police de Berne, a été frappé, le 14 mars au matin, d'une attaque dans son bureau. Transporté chez lui immédiatement, il expira dans l'après-midi sans avoir repris connaissance.

Né en 1853, Près de Fraubrunnen, Rodolphe Guggisberg fit des études d'instituteur à l'école normale de Münchenbuchsee. Il dirigea des classes primaires à Münchenbuchsee et à Berne. En 1880, il se consacra entièrement à l'enseignement de la gymnastique. Il se jeta également dans la politique et fut élu au Conseil de Ville et au Grand Conseil. C'est en 1898 que ses concitoyens lui confièrent les fonctions de directeur de la police de Berne. Guggisberg était président de la commission fédérale de gymnastique. En cette qualité, il a contribué à introduire dans l'armée l'examen de la capacité physique des recrues.

H. GOBAT.

Brevet secondaire. — M^{lles} Marie Beuret, Marie Fornaro et Jeanne Villemin ont obtenu le brevet secondaire dans les épreuves qui se sont terminées le 13 mars à Porrentruy.

MM. Reichler Auguste, Reusser Frédéric, Schneider Adolphe ont obtenu des certificats spéciaux.

M^{lle} Osias Crewiserat, MM. Fernand Calame et Jules Surdez ont reçu le certificat pour l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires supérieures.

H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — Nouvelles brèves. — *Direction de l'Ecole normale de Neuchâtel.* Le Conseil d'Etat a appelé à la succession du regretté H. Blaser, à la tête de l'école normale du chef-lieu, M. L. Baumann, professeur aux écoles secondaires de Neuchâtel.

Un beau don à l'Université. Un ami, généreux anonyme, de l'université de Neuchâtel lui a fait un don de fr. 50,000, à titre de contribution à la création d'un fonds de retraite des professeurs.

On donne aussi au corps enseignant primaire. La caisse cantonale de remplacement en cas de maladie a aussi reçu un certain nombre de dons dont j'aurai l'occasion de mentionner le détail plus tard, mais dont l'ensemble forme une jolie somme qui, dans les circonstances actuelles, est la très bienvenue. Merci reconnaissant et sincère à ces généreux donateurs.

En auto. Lors de l'une des dernières conférences du corps enseignant du district de Boudry, on vit arriver l'instituteur et les institutrices de l'un des collèges, en auto! C'était le président de la Commission scolaire du lieu qui avait

fort obligeamment mis son auto à la disposition du corps enseignant pour cette circonstance. Le fait valait d'être noté et nos félicitations vont autant à nos collègues qu'à leur président.

Enseignement ménager. La création d'une école ménagère à Couvet va entrer en discussion devant l'autorité législative de cette commune. Les adversaires de cette école s'appuient surtout sur l'argument financier. La discussion sera vive.

Encore les éclaireurs. Le 16 février une vingtaine de jeunes gens, aspirants instructeurs des jeunes éclaireurs ont fait leur première sortie au Val de Travers. Ils apprennent à connaître les espèces d'arbres de la forêt, ils font des exercices de lecture de cartes géographiques et des essais d'orientation dans le pays. Les trois patrouilles qui avaient chacune un rapport à présenter ont accompli leur travail à la satisfaction des directeurs de la sortie.

Cinéma scolaire. La commission scolaire de Fleurier a organisé le 22 février une première séance de cinématographe, spécialement destinée aux enfants des classes. On a dit beaucoup de bien des films qui ont défilé sur l'écran.

Pour la Jeunesse. La vente des timbres de Noël a rapporté pour le district du Val de Travers fr. 1474,70 dont fr. 996 ont pu être remis à la ligue contre la tuberculose qui travaille dans ce district. Les «Eclaireurs» et les enfants des écoles ont contribué pour une grande part à la réussite de la vente.

Examens d'Etat pour l'obtention du Brevet primaire neuchâtelois. Pour la première fois les examens auront lieu au siège de chacune des écoles normales et chaque candidat sera convoqué personnellement et recevra l'horaire des examens. L'âge minimum d'admission est 18 ans révolus.

Pour les Vacances. Le « Bulletin mensuel » du Département de l'Instruction publique rappelle dans son numéro de février 1913 que selon l'art. 34 de la loi sur l'enseignement primaire les Commissions scolaires fixent les vacances dont la durée ne pourra être moindre de 8 semaines ni excéder 10 semaines. On interprétera cet article dans ce sens : Le maximum est considéré comme atteint lorsque l'école a été fermée durant 60 jours ouvrables, déduction faite des journées de conférences du corps enseignant et des jours de courses scolaires.

Une erreur à détruire. — Au moment d'opter pour la nouvelle situation que consacre la « Loi sur le Fonds scolaire de Prévoyance du 20 novembre 1912 », pas mal d'instituteurs éprouvent une certaine appréhension à la lecture de l'article 15 (3^{me} alinéa) disant :

« Le montant de l'indemnité au décès est réduit, jusqu'à extinction, de la moitié des sommes touchées comme pension d'invalidité et de cinq cents francs pour chaque arrérage de retraite perçu par le défunt. »

Ils craignent que la nouvelle situation ne leur accorde pas les avantages correspondant aux sacrifices imposés et redoutent de voir l'indemnité au décès leur être retranchée, parce qu'ils auraient joui de leur retraite durant six années ou davantage.

Tous les collègues indécis pour ce motif doivent se rassurer, puisque le même alinéa 3 de l'article 15 précité contient formellement et explicitement l'assurance libellée comme suit :

« Si, au décès du retraité ou de l'invalidé, il reste un conjoint survivant, des

enfants mineurs ou infirmes, ou des ascendants dont le pensionné était le soutien principal, l'indemnité jusqu'à 3000 fr., sera néanmoins accordée, si l'équité l'exige. »

Sans compter cette assurance qui a force et valeur légale, nous pourrions citer des déclarations très catégoriques et fort claires d'un membre du Comité central du Fonds scolaire de Prévoyance, déclarations affirmant bien que toutes les fois qu'un membre du Corps enseignant retraité viendrait à décéder, l'indemnité de 3000 fr. sera payée si le conjoint ou des enfants mineurs vivent encore.

Enfin le Département de l'Instruction publique a donné complète assurance à des membres âgés du Fonds scolaire qui lui demandaient des renseignements au sujet de ce point spécial et personne parmi nos collègues ne doit plus se laisser retenir ni hésiter pour cette raison d'indemnité au décès.

Si la disposition légale incriminée a donné lieu à certaines inquiétudes, il la fallait néanmoins pour parer à des cas dans lesquels l'indemnité au décès n'avait plus sa raison d'être à cause de la situation de fortune de la famille du ou de la décédée, ou de l'absence d'enfants mineurs ou de conjoint survivant. Il ne faut pas oublier que cette indemnité au décès sera toujours accordée comme ci-dessus mentionné, et chaque fois que l'équité l'indiquera. Le Corps enseignant nommant la majorité des membres du Comité du Fonds de Prévoyance, il reste donc souverain de juger parfaitement les cas de ce genre.

Enfin, en matière de conclusion, disons qu'il sera volontiers répondu, ici-même, à toute demande de renseignements à ce sujet, qui pourrait être formulée par l'un ou l'autre de nos collègues. L. Q.

FRANCE. — † **Gabriel Compayré**. — *L'Éducateur* enregistre avec regret la mort de M. Gabriel Compayré, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, ancien député du Tarn.

M. Gabriel Compayré était né en 1843 à Albi. Il a été recteur de l'Université de Lyon. Il laisse un grand nombre d'ouvrages sur la science pédagogique dont il était en France un des principaux représentants.

M. Compayré avait visité l'école normale de Lausanne. il y a une dizaine d'années, à l'occasion d'un voyage dont notre Journal a parlé en son temps.

BIBLIOGRAPHIE

Pages scientifiques et morales, par Fernand Lévy-Wogue. Un volume in-16 broché, 4 francs. (Hachette et Cie, Paris.)

L'auteur a réuni sous ce titre tout un choix de textes signés des grands noms de la Science et de la Littérature. Ces deux branches de l'activité intellectuelle se trouvent ainsi heureusement rapprochées, et il y a là, une fois de plus, la preuve que parmi les plus ardents défenseurs de la culture française, qu'on disait menacée, se sont trouvés des hommes issus des écoles scientifiques.

Les extraits choisis, qui composent ce recueil et qui ont été réunis dans un but de haute utilité éducative, pour la beauté et la vérité, traitent de la science

pure, des sciences naturelles et morales, des fondements de la morale, de l'individu, de la famille, de la société, de l'état, de la nation, de la patrie enfin. Ils sont signés de ceux qui ont eu le mieux le culte de la pensée et de la forme : Pascal, Buffon, Bossuet, Rousseau, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Renan, Pasteur, H. Taine, etc.

On jugera vite de la portée que peut avoir un pareil recueil : il aidera à la formation des jeunes gens d'aujourd'hui, des hommes de demain ; il sera pour eux, futurs officiers, ingénieurs, chefs d'industrie, après l'école et les programmes un peu stricts, comme un enseignement nouveau, plus large, et un viatique précieux.

Cours d'instruction civique, 2^e partie, par Henri Elzingre, illustrations d'Edouard Elzingre. — Genève, édition Atar.

On se plaint que nos jeunes gens ne soient que médiocrement patriotes et qu'ils témoignent peu d'enthousiasme pour les affaires publiques. Sans rechercher s'ils en témoignaient naguère davantage et si le patriotisme n'est pas plutôt un fruit de l'été de la vie qu'une fleur de son printemps, il n'est que trop assuré que de funestes doctrines antipatriotiques sont un peu partout, chez nous, dans la presse comme à la tribune, prêchées à la jeunesse, et qu'il importe de réagir vigoureusement contre cette intoxication.

Nous ne pouvons donc que saluer avec la plus grande joie une publication bien faite pour prédisposer favorablement notre jeunesse aux choses de la patrie et à l'amour du sol natal et de ses institutions.

Le *Cours d'instruction civique* de M. Henri Elzingre « fait voir » les choses, tout en les expliquant. A l'enseignement abstrait, il substitue un enseignement concret, vivant et intuitif ; il va du connu à l'inconnu, de la famille à la commune, puis au district, puis au canton, puis à la Confédération. Il est abondamment illustré — et là en est la grande nouveauté et le grand progrès — de dessins explicatifs, de gravures, de portraits, de scènes d'histoire, de croquis cartographiques. Il offre aux élèves des morceaux de lecture qui mettent, pour ainsi dire, en action l'enseignement théorique de chaque sujet.

La deuxième partie du *Cours d'instruction civique* que nous annonçons est consacrée aux institutions fédérales de la Suisse. Si elle précède — dans l'ordre de publication — la première partie, qui sera consacrée à la famille, à la commune, au district, au canton, c'est que, dans chaque canton, il y a déjà un enseignement spécial de ces quatre sujets spéciaux, et que les éditeurs ont voulu aller d'abord au plus pressé, et donner un ouvrage qui exposât nos institutions fédérales, moins généralement connues et comprises. Le « cantonal » viendra ensuite, et sera traité exactement de la même façon.

Le *Cours d'instruction civique* de M. Henri Elzingre, très artistement édité par la maison Atar, se recommande de lui-même aux classes primaires supérieures, aux écoles secondaires, aux collèges, aux cours préparatoires, aux cours complémentaires.

Reçu : *Asile des Billodes* (Le Locle). Rapport sur l'année 1912, par M. Perrenoud, directeur.

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

Moyen pratique de remplir les pages 22 et 23 du registre matricule.

Au début de l'année scolaire, faire les inscriptions en réservant deux lignes pour chacun des élèves, c'est-à-dire laisser une ligne en blanc après chaque nom.

Les notes du bulletin d'été se portent sur la première ligne, celles du bulletin d'hiver sur la deuxième, sans qu'il soit nécessaire d'inscrire une seconde fois la liste des écoliers. Outre le temps gagné, cette manière de faire a l'avantage de permettre une comparaison facile et rapide des diverses notes des deux bulletins.

P. L. M.

RÉCITATION

Pour les tout petits.

C'est le Printemps.

Petite violette	Légères hirondelles
Et blanche pâquerette	A votre nid fidèles,
Fleurissant dans les champs,	Oiseaux gais et chantants,
Qui vous ramène	Qui vous ramène
Pour embellir la plaine?	De la terre lointaine?
— C'est le printemps, c'est le printemps!	— C'est le printemps, c'est le printemps!

O printemps agréable
Dont le retour aimable
Ranime chaque lieu,
Qui donc t'envoie
Nous apporter la joie?
— C'est le bon Dieu! c'est le bon Dieu!

La première feuille.

C'est le printemps qui vient d'éclorre :	Frais gazons, brises parfumées,
La ruche va s'emplier encore ;	Bruit d'abeilles dans les ramées,
Les blés couvriront les sillons ;	Oiseaux que l'hiver exila,
Au souffle d'une douce haleine	Fruits à l'arbre, fleurs dans la mousse,
Toutes les roses de la plaine	La première feuille qui pousse
Balanceront des papillons.	Amène à la fois tout cela.

H. VIOLEAU.

Doux printemps.

- | | |
|---|--|
| 1. Allons, chante petit pinson,
Aujourd'hui le monde est en joie,
Chante-moi ta belle chanson!
C'est le doux printemps qui t'envoie. | 2. Depuis longtemps déjà j'attends,
Accoudé près de la fenêtre,
Le retour du joyeux printemps
Où je te verrai reparaitre. |
|---|--|

3. Vois-tu, l'hiver s'en est allé
Emportant sa neige et sa bise;
Maintenant l'air est embaumé,
Les fleurs se penchent sous la brise.
4. Le gros tilleul de mon jardin
A poussé sa première feuille;
L'anémone, chaque matin,
Par un doux sourire m'accueille.
5. Ce matin, j'ai vu dans ton nid,
Frais éclos sur la mousse tendre,
Trois œufs tout petits, tout petits,
Et tous les trois semblaient t'attendre.
6. Puis, tu vins te poser sur eux,
Et bientôt sous ta chaleur douce,
Trois petits oisillons frileux
Naîtront au milieu de la mousse.
7. Allons, chante, petit pinson !
Aujourd'hui tu dois être en joie,
Pour fêter les trois oisillons
Que le joyeux printemps t'envoie.

(E. NOTZ.)

Degré intermédiaire.

L'âne.

Hi! han! que mon âne est bête! Il voudrait faire à sa tête. Comment? en ne faisant rien! Ah! quel âne que mon âne! Mon âne, un âne qui flâne, N'est pas un âne de bien.	Voyons, ma bonne bourrique, Je vais laisser là la trique Dont je t'ai trop caressé! Tiens, tu le veux? je t'embrasse!... Sois âne de bonne grâce! Hi... mon travail est pressé.
--	--

JEAN AICARD.

ELOCUTION. Qu'est-ce que c'est qu'un âne? En connaissez-vous un? Qu'est-ce que cet animal a de particulier? (de longues oreilles.) Quel est le grand défaut des ânes? (têtus). Une de leurs qualités? (sobriété.) Pourquoi les ânes sont-ils têtus? (souvent parce qu'on les maltraite.) Qu'est-ce qu'une bourrique? une trique? Pourquoi l'homme doit-il laisser sa trique? (parce qu'on obtient plus par la douceur que par la violence. Qu'est-ce qu'être un âne de bien? un âne de bonne grâce? faire un travail de bonne grâce? (avec plaisir, sans se faire prier.)

(*Degré supérieur.*) Conjuguer oralement au présent de l'indicatif : *je vais laisser là la trique dont je t'ai trop caressé.*

LANGUE MATERNELLE

XI

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : **Médor et Minette.**

II. LECTURE. — ANALYSE. — COMPTE RENDU. — VOCABULAIRE. — AU TABLEAU NOIR :

1. La chatte des Fromentin se nomme Minette. Il faut voir comme elle est gaie, vive et agile; il faut voir comme elle est gracieuse quand elle joue avec les pelotes de Mme Jean.

2. Minette est très soigneuse de sa personne. Elle fait sa toilette tous les matins. Avec sa langue et sa patte, elle lustre sa belle fourrure blanche et noire, sa fourrure plus douce que la soie.

3. Quand on la caresse, elle ronronne doucement et fait le gros dos. C'est sa manière de dire : « Je suis contente ». Le soir, elle se couche en boule sur un escabeau, près du foyer.

4. Minette n'est pas sans défauts. Il lui arrive parfois de se mettre en colère. Ses poils se hérissent, son dos s'arrondit et ses yeux jettent des éclairs. Gare à ses griffes !

5. Minette est un tantinet gourmande, Minette est voleuse. Elle chasse aussi les petits oiseaux. Si, d'aventure, une pauvre souris tombe sous sa patte, elle la fait souffrir de longues minutes avant de la manger. C'est très vilain cela, n'est-ce pas ?

6. Malgré ses défauts, Minette est si plaisante et si gentille que la maisonnée l'aime bien. Jean-Marc, cependant, préfère Médor, le vigilant gardien de la ferme, le chien fidèle, patient et dévoué.

7. Médor est de toutes les parties. Il accompagne les enfants dans leurs promenades. Petit Jean grimpe quelquefois sur son dos. La brave bête marche, trotte, galope même à travers la cour sans jamais le renverser.

Médor et Minette sont aussi de vieux camarades. Ils jouent ensemble et mangent dans la même écuelle les restes de la table.

GRAMMAIRE. Revision : Les signes du pluriel.

Les mots difficiles : 1 et 2. Le chat, la chatte et le chaton, la langue, la patte (pâte), la pelote, le peloton, la fourrure — gai, gaie, vif, vive, agile, soigneux, soigneuse, gracieux, gracieuse ; — lustrer ; — quand (lorsque).

3. Le dos, la joie, l'escabeau, le foyer, la manière, la caresse, caresser, ronronner (le ronron), manifester (exprimer).

4 et 5. Les défauts, la colère, les yeux, l'éclair, la griffe ; se hérisser, tomber, s'arrondir, chasser (la chasse, le chasseur), souffrir ; — gourmand, gourmande, voleur, voleuse, long, longue, vilain, cela, n'est-ce pas ? d'aventure.

6 et 7. La maisonnée, le gardien, la gardienne, l'écuelle, vigilant, patient, fidèle, plaisant, gentil, gentille ; — grimper, trotter, galoper ; — quelquefois, jamais, cependant, à travers, ensemble.

III. ELOCUTION. 1. Comment s'appelle la chatte des Fromentin ? Comment est-elle ? Qu'est-ce qu'une pelote ?

2. Minette est-elle propre ? Que fait-elle chaque matin ? Avec quoi lustre-t-elle sa belle fourrure ?

3. Minette aime-t-elle les caresses ? Que fait-elle quand on la flatte de la main ? Comment aime-t-elle à se reposer, le soir ?

4. Quels sont les défauts de Minette ? Décrivez son attitude quand elle est en colère.

5. Qu'est-ce qu'un gourmand ? Qu'est-ce qu'un voleur ? Pourquoi Minette chasse-t-elle les petits oiseaux ? Que fait-elle quand une souris tombe sous sa griffe ?

6. Qu'est-ce qu'une maisonnée ? Pourquoi aime-t-on Minette malgré ses défauts ? Pourquoi Jean-Marc préfère-t-il Médor ? Quelles sont les qualités de Médor.

7. Médor et Minette font-ils bon ménage? Y a-t-il plusieurs espèces de chats? de chiens? Qu'est-ce qu'un chat angora? un chat sauvage? Qu'est-ce qu'un matou? Avez-vous vu un chat à la maison? Lui tirez-vous quelquefois la queue ou les moustaches? Un chat est-il utile? Nommez quelques espèces de chiens? Les chiens ont-ils tous la même taille? les mêmes formes? le même pelage? Quelle terrible maladie peut les atteindre? (La rage.)

IV. QUELQUES PROVERBES : Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée. Bon chien chasse de race. Chiens qui aboient ne mordent pas. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. — A bon chat bon rat. Jamais chat emmitoufflé ne prit de souris. La nuit tous les chats sont gris. Le chat parti, les souris dansent. Chat échaudé craint l'eau froide.

EXERCICES DE GRAMMAIRE, D'ORTHOGRAPHE, DE VOCABULAIRE ET DE STYLE.

Emploi du tableau noir :

Les signes du pluriel : (Revision.)

S — X — NT

Le chat cruel dévore le petit oiseau.

Les chats cruels dévorent les petits oiseaux.

Le chien est utile, il surveille le troupeau.

Les chiens sont utiles, ils surveillent les troupeaux.

Dictées : Les textes 1 à 7, puis les deux numéros suivants :

Le chien.

1. Il y a plusieurs espèces de chiens. Les uns sont bons pour la chasse, les autres pour la garde des maisons ou des troupeaux. Dans certaines villes, le chien traîne la charrette du laitier ou du boulanger.

VOCABULAIRE : les espèces, le troupeau, le boulanger; — plusieurs, certain.

2. Le chien est un quadrupède domestique, Sa taille, la forme de son corps et son pelage varient selon les espèces. Sa tête est allongée, ses oreilles sont droites ou pendantes.

Le chien se nourrit de viande, de pain, de soupe. Il aime à ronger les os. Sa demeure s'appelle le chenil.

VOCABULAIRE : Sa taille, son corps, ses oreilles, les os, le chenil (pr. cheni); — pendantes.

(A suivre.)

A. REGAMEY.

Degrés intermédiaire et supérieur.

Notre âne.

Il y avait à la maison un âne, le meilleur âne que j'aie jamais connu; je ne sais s'il avait été malicieux dans sa jeunesse, comme tous ses pareils; mais il était vieux, très vieux; il n'avait plus ni rancunes, ni caprices. Il marchait d'un pas grave et assuré; respecté pour son grand âge et ses bons services, il ne recevait jamais ni corrections, ni reproches, et, s'il était le plus irréprochable des ânes, on peut dire aussi qu'il était le plus connu et le plus estimé. On nous mettait, ma sœur et moi, chacune dans un de ses paniers, et nous voyagions ainsi

sur ses flancs sans qu'il eût jamais la pensée de se débarrasser de nous. Au retour de la promenade, l'âne rentrait dans sa liberté habituelle; car il ne connaissait ni corde, ni râtelier. Toujours errant dans les cours, dans le village ou dans la prairie, il était toujours livré à lui-même, ne commettant jamais de méfaits et usant discrètement de toutes choses.

GEORGE SAND.

ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE.

Le temps décimal.

Nous nous servons actuellement d'une unité de temps bien incommode et qui est l'heure; l'heure est la vingt-quatrième partie du jour; on la divise en minutes et en secondes; ces minutes, ces secondes sont dénommées sexagésimales parce que la minute est la soixantième partie de l'heure, et la seconde, la soixantième partie de la minute. L'énoncé de cette unité fait immédiatement prévoir que l'on a affaire ici à une grande complication de chiffres.

Chacun a remarqué la simplicité du système métrique qui est appliqué à la mesure des poids, volumes, surfaces, longueurs, monnaies, etc., et qui permet de passer automatiquement par le déplacement d'une virgule, de l'unité à ses multiples, et sous-multiples, sans que les chiffres observés soient aucunement modifiés, et de faire très simplement toutes les opérations.

Ainsi 1 kilogramme d'une denrée quelconque coûte 30 francs, combien coûte un hectogramme de cette denrée; il nous suffit de diviser 30 par 10 et nous avons 3 francs.

Autre exemple, une personne a parcouru à pied 6 km. 40 m. 90 cm.; puis elle a parcouru à nouveau 8 km. 30 m. 80 cm.; le trajet qu'elle a fait s'obtient le plus simplement du monde en additionnant les deux chiffres: 6, 40, 90 et 8, 30, 80, ce qui donne 14, 71, 70; au contraire prenons l'exemple analogue dans le système horaire et supposons qu'une personne marche 6 h. 40 m. 9 s. et 8 h. 30 m. 8 s.; pour savoir combien de temps elle a marché en tout, il ne s'agit plus de faire tranquillement l'addition des deux nombres qui précèdent comme avec des nombres décimaux: on ne peut plus dire 9 et 8 font 17, poser un 7 et retenir 1, puis dire 0 et 1 de retenu font 1, etc.; on arriverait à un résultat inexact. Il faut pour obtenir ce total, pourtant bien simple, dire 9 s. et 8 s. font 17 secondes; 40 m. et 30 m. font 70 minutes; 6 h. et 8 h. font 14 heures; et le résultat est 14 h. 70 m. 17 secondes; mais dans 70 minutes il y a 1 h. et 10 m.; le résultat est donc véritablement 15 h. 10 m. 17 s. Cela ne ressemble en rien au résultat obtenu en premier lieu dans le système décimal pour les distances parcourues; quant à l'opération elle se présente sous cet aspect étrange:

$$\begin{array}{r} 6 \text{ h. } 40 \text{ m. } 9 \text{ s.} \\ 8 \text{ h. } 30 \text{ m. } 8 \text{ s.} \\ \hline 15 \text{ h. } 10 \text{ m. } 17 \text{ s.} \end{array}$$

qui ne ressemble en rien à une addition ordinaire.

Supposons maintenant que nous voulions diviser ce temps par 10, la chose devient très compliquée: il y a un passage des heures aux minutes et aux secondes qui n'a rien de simple!

Nous venons de prendre là des exemples d'une très grande facilité ; mais tous les techniciens savent les calculs effrayants auxquels entraînent la division actuelle du temps ; même dans la vie courante tous ceux qui veulent se rendre compte, au moyen de leur montre, de la vitesse du train ou de l'automobile qui les porte, connaissent les petites difficultés que l'on rencontre : Si un kilomètre a été parcouru en 1 m. 20 s. quelle est la vitesse à l'heure ? On est obligé de faire la série des transformations suivantes : en une heure il y a soixante minutes et dans une minute il y a soixante secondes, donc dans une heure il y a 3600 secondes ; 1 m. 20 s. font 80 secondes ; autant de fois 80 dans 3600, autant de kilomètres à l'heure, le résultat est 45.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que l'application du système décimal à la mesure horaire serait on ne peut plus utile, comme elle l'a été pour toutes les autres mesures.

Or, cette division décimale du temps existe à l'heure actuelle et chaque année ceux qui suivent les questions sportives peuvent lire dans les journaux les résultats des courses de canots à Nice exprimés en temps décimal, ainsi qu'en temps sexagésimal.

Quelles sont les divisions de ce nouveau temps qui paraît vouloir se répandre dans le monde des sports ?

Le jour entier de minuit à minuit est divisé en cent parties égales, c'est-à-dire en centijours, appelés Cés par abréviation. Le cé devient l'unité pratique du temps décimal comme l'heure est celle du temps sexagésimal actuel. Les multiples sont

le décacé	valant	$\frac{1}{10}$	de jour
l'hectocé	»	1	jour entier
le kilocé	»	10	jours

Les sous-multiples sont

le décicé	valant	$\frac{1}{1000}$	de jour
le centicé	»	$\frac{1}{10\ 000}$	»
le millicé	»	$\frac{1}{100\ 000}$	»

On voit que le cé vaut environ un quart d'heure.

Revenons maintenant à un exemple de vitesse d'automobiles : Prenons le circuit d'Auvergne où pour la course Gordon-Bennett le premier Théry avait mis pour faire 4 tours : 7 h. 2 m. 42 s. $\frac{3}{5}$ ou 29 cés. 3548. Il était nécessaire de savoir le temps mis pour faire un tour ; il suffisait de diviser par 4 les chiffres 29 cés. 3548 ou 7 h. 2 m. 42 s. $\frac{3}{5}$. Dans le système décimal on obtient immédiatement le résultat 7 cés. 3387. Mais voici à quoi conduit cette simple division avec notre système actuel : 1° on divise 7 heures par 4 ce qui donne 1 au quotient et un

reste de 3 heures qu'il faut transformer en 180 minutes et ajouter aux 2 minutes du nombre primitif.

2^o on divise alors 182 minutes par 4, ce qui donne 45 minutes au quotient et un reste de 2 minutes ou 120 secondes qui, ajoutées aux 42 secondes du nombre fournissent 162 secondes.

3^o on divise 162 par 4, on obtient au quotient 40 secondes, plus un reste de 2 secondes ou $\frac{10}{5}$ qui ajoutés aux $\frac{3}{5}$ du nombre donnent $\frac{13}{5}$.

4^o on divise $\frac{13}{5}$ par 4, ce qui fournit $\frac{3}{5}$ environ.

Quel pensum affreux que cette petite division !

Passons maintenant à la description des montres décimales dénommées cémètres. Dans une telle montre le cadran est divisé en 10 parties égales numérotées de 1 à 10, le 10 étant en bas. Les grandes divisions sont divisées en 10 parties égales ; le trait du milieu est un peu plus long, parce que l'œil le distingue plus aisément. Enfin entre ces traits, qui partagent le cercle en 100 parties égales, on peut mettre encore un trait plus court qui sert à faciliter la lecture du $\frac{1}{5}$ de millicé. L'aiguille qui porte un soleil est l'aiguille des décacés ; elle fait un tour seulement par jour ; le chiffre à sa gauche indique le nombre de dizaines de cés ou décacés. Cette aiguille et les deux autres doivent se trouver en bas sur le 10 à minuit ; de cette façon le soleil du cémètre montre à chaque instant la position de l'astre du jour autour de la terre supposée au centre du cadran. La deuxième aiguille épaisse, dite aiguille des cés, fait 10 tours par jour ; le chiffre à sa gauche donne le chiffre des cés. On obtient les décicés en regardant sur quelle division décimale tombe l'extrémité de l'aiguille des cés. Ces indications de cés et décicés sont suffisantes dans la vie courante, le décicé valant 1 m. $\frac{1}{2}$ environ.

Pour les expériences scientifiques, on établit des cémètres à millicés dont le type à système chronographe est un des plus intéressants. Cet instrument a quatre aiguilles, une pour chaque ordre décimal : décacé, cé, décicé, centicé, de sorte que toute erreur de lecture est impossible.

Nous terminerons ces quelques lignes un peu ardues, en faisant cette remarque qu'il a fallu un siècle d'efforts aux divers gouvernements pour faire connaître, et imposer le système métrique des poids et mesures, dont chacun apprécie aujourd'hui la haute valeur pour la science et le commerce. Dans la mesure des angles et celle des temps ce système n'a pas pénétré, ou plus exactement n'a pénétré que récemment. La mesure des angles est du domaine technique, aussi le système décimal s'y développe-t-il rapidement ; il n'en est pas de même dans la mesure du temps, car ici les habitudes des peuples jouent un rôle important. Mais cette difficulté sera certainement vaincue un jour, comme elle l'a été pour toutes les autres unités.

MARCEL HEGELBACHER.

LAUSANNE
Ecole LEMANIA
Préparation **rapide,**
approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

500 élèves en 4 ans
Les plus beaux succès

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Echallens. Collège communal. — Une place de maîtresse de travaux à l'aiguille est mise au concours.

Traitement annuel : 400 fr. pour 5 heures hebdomadaires.

Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le 16 avril 1913, à 6 heures du soir.

Dans ses séances des 25 et 29 mars 1913, le Conseil d'Etat a nommé, à titre provisoire et pour une année :

a) M. Auguste GUIGNARD, licencié ès-lettres classiques de l'Université de Lausanne, en qualité de maître de français, d'histoire et de dessin, au collège de Cully.

b) M. François-Emile VEUILLET, en qualité de maître auxiliaire à l'Ecole suisse de céramique de Chavannes-Renens.

c) Mlle Marie BRIDEL, maîtresse secondaire brevetée, en qualité de maîtresse de la classe préparatoire mixte de l'Ecole supérieure de Montreux.

Deux places sont vacantes

pour la mi-juin à l'Asile de Melchenbühl, près Berne. Cet établissement est destiné aux instituteurs et institutrices allemands ou suisses âgés de 55 ans ayant pratiqué l'enseignement en Suisse pendant 20 ans au moins, et aux veuves des instituteurs. H2401

Les demandes d'admission doivent être adressées jusqu'au 26 avril, au président M. le directeur Schenk, et accompagnées d'un acte d'origine, d'un acte de naissance, d'un certificat constatant qu'il a pratiqué l'enseignement en Suisse durant 20 années.

Pour les règlements avec des indications plus détaillées, s'adresser à la chancellerie du département de l'Intérieur.

Berne, 24 mars 1913.

La Commission de surveillance.

ÉCHANGE

Famille habitant Lausanne placerait en échange chez instituteur ou professeur, jeune garçon de 12 ans contre écolier ou écolière devant suivre établissements d'instruction de Lausanne. Eventuellement on le mettrait en pension.

Offres à M. H. Gailloz, instituteur à Yverdon.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont — LAUSANNE

VÊTEMENTS
SUR MESURE, FAÇON SOIGNÉE

VÊTEMENTS
confectionnés

— COUPE PERFECTIONNÉE —

Prix marqués en chiffres connus

10 ⁰/₀

Escompte à 30 jours
aux membres de la S. P. V.



PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille
et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vandoise des retraites populaires**, à Lausanne. Enseignements et conférences gratuits.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole, — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.
Nombreuses attestations à disposition.
Demandez le Catalogue général, franco.



Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.
La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur : grise, brune, verte noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles.
fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Epargne : Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

PIANOS DROITS

Le plus GRAND CHOIX

MUSIQUE

HARMONIUMS
INSTRUMENTS

à

CORDES

et à

VENT

et

ACCESSOIRES
GRAMOPHONES
PHONOLAS
ORCHESTRIONS
INSTRUMENTS
en tous genres

LIBRAIRIE

musicale

ABONNEMENTS

LIBRAIRIE

théâtrale

FOETISCH FRÈRES
— (S. A.) —

Maison pour l'enseignement musical

et

Magasin général de Musique

A LAUSANNE, A VEVEY ET A NEUCHÂTEL

PIANOS A QUEUE

PRIX MODÉRÉS

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIX^{me} ANNEE. — No 15.

LAUSANNE — 12 Avril 1913.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



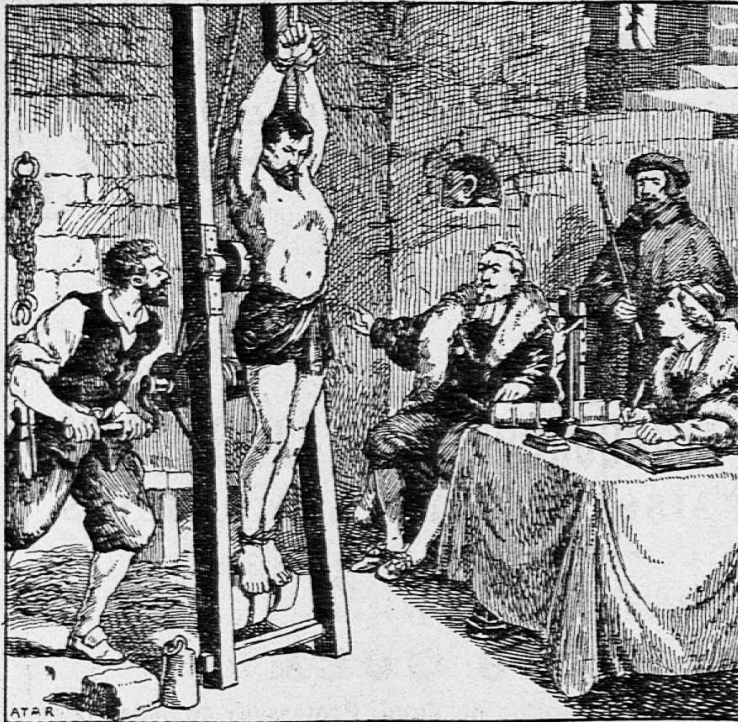
COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE

II^{ème} PARTIE

Par le professeur Henri ELZINGRE

90 Illustrations inédites de Ed. Elzingre.

PRIX : Fr. 2.—

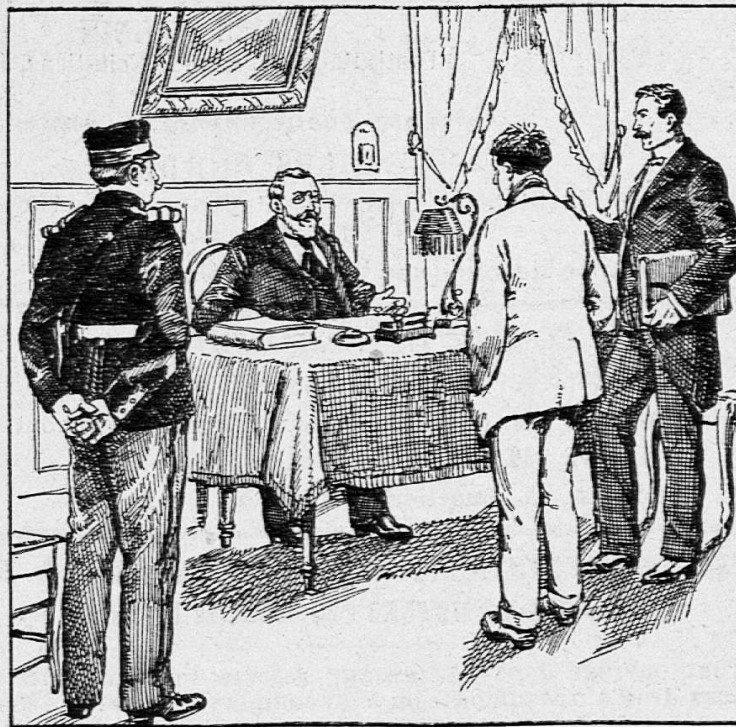


Spécimen des illustrations : *La Justice autrefois.*

C'est ce que fait excellemment le cours du professeur Henri Elzingre. La II^e partie de ce cours, que nous annonçons, est consacrée à nos institutions fédérales. En voici le détail :

Formation de la Confédération suisse. Les cantons. — Constitutions cantonales. — Les différentes sortes de gouvernement. — Les autorités législatives fédérales. — Le Conseil fédéral. — Le Président de la Confédération. — Le Département politique. — Départements de l'Intérieur, de Justice et Police, Militaire, des Finances et des Douanes, du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Chemins de fer. — Le Tribunal fédéral. — La Cour pénale. — Organisation et service militaires. — Service complémentaire et Taxe militaire. — La Constitution fédérale. — Les droits et les devoirs des citoyens. — La Patrie. — Le Patriotisme.

Prière de nous demander un numéro spécimen qui vous parviendra franco par retour du courrier, contre remboursement de fr. 2.—



Spécimen des illustrations ; *La Justice aujourd'hui.*

L'apparition de cet ouvrage a été saluée d'un soupir de soulagement par tous ceux qui, chez nous, ont à instruire les futurs citoyens. Certes, si un enseignement a été ingrat jusqu'à ce jour, c'est celui de l'instruction civique, auquel les « jeunes élèves » ont accoutumé de faire grise mine. Et ce n'était pas par antipatriotisme, par indifférence pour nos institutions, mais c'est qu'on s'y était bien mal pris pour leur rendre cette « discipline » intéressante et pour la leur faire aimer. On la leur rendait aussi abstraite et lointaine que s'il s'était agi de la philosophie platonicienne, alors qu'il aurait fallu la leur rendre présente, vivante, concrète et suggestive par une méthode intelligente, allant du connu à l'inconnu, de la famille à la commune, puis au district, puis au canton, et enfin à la Confédération, — et, surtout, par une illustration documentaire abondante, originale, mettant sous les yeux les choses et les gens dont on parle, dans leurs milieux naturels.

Edition ATAR, Genève.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont — LAUSANNE

VÊTEMENTS

SUR MESURE, FAÇON SOIGNÉE

VÊTEMENTS

confectionnés

— COUPE PERFECTIONNÉE —

Prix marqués en chiffres connus

10⁰/₀ Escompte à 30 jours
aux membres de la S. P. V.



JULES CAUDERAY

ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne, Enseignements et conférences gratuits.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

Histoire de l'Instruction et de l'Education

par F. GUEX, Directeur des Ecoles normales de Lausanne.
Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Deuxième édition.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique de France. Illustré de 138 gravures. In-8^o, 5^e mille. Relié toile pleine, 7 fr. 50 ; broché, 6 fr.

Introduit dans la plupart des écoles normales et des sections pédagogiques de la Suisse romande, cet ouvrage a reçu à l'étranger, en France notamment, l'approbation des autorités et du corps enseignant. Le Ministère de l'Instruction publique de France l'a honoré d'une souscription. Traduit en espagnol, il a paru à Madrid chez de Hernando, éditeur, et a trouvé en Espagne et dans l'Amérique latine une large diffusion.

Il manquait au public de langue française une œuvre où fussent consignées avec compétence et impartialité les récentes conquêtes de la pédagogie. En effet, tandis que les auteurs allemands ignorent trop fréquemment les succès enregistrés en France dans le domaine scolaire, sous le gouvernement de la troisième République, les auteurs français, de leur côté, font souvent une place insuffisante à la pédagogie allemande, notamment au puissant mouvement issu de Herbart et de ses disciples; ils se taisent complètement sur le développement des institutions scolaires suisses, et n'ont que quelques notes rapides sur les pédagogies anglaise, américaine et suédoise, qui ont pourtant apporté depuis une trentaine d'années, une contribution importante à la science de l'éducation.

L'Histoire de l'Instruction et de l'Education est pour le candidat à l'enseignement le meilleur et le mieux approprié des manuels, et pour tous les professionnels de l'éducation un instrument de travail indispensable.

LA CLARTÉ FRANÇAISE

L'art de composer, d'écrire et de se corriger

par

A. VANNIER, professeur

1 volume in-16, 4^e édition, broché, fr. 3. — relié, fr. 3,50.

Ce n'est pas un traité de rhétorique ennuyeux, c'est un recueil de bons conseils et de bons exemples pratiques dont pourront profiter tous ceux qui éprouvent quelque difficulté à manier la belle langue française. Dans notre pays tout spécialement, les ouvrages de ce genre — et celui-ci est un des meilleurs que nous ayons lus — méritent une bienveillante attention. Il est avéré que nous parlons et écrivons trop souvent une langue qui a grand besoin d'être châtiée. La clarté française est un don précieux que tous devraient s'efforcer d'acquérir. Mais le sens profond de la langue s'est oblitéré partout et l'on ne réagit pas assez contre des habitudes invétérées et presque indéracinables. Ce nouveau traité, bien ordonné, conçu sur un plan original a un caractère pratique qui le distingue très heureusement des manuels purement scolaires. L'auteur cherche à enseigner la correction du style par des modèles pris dans les bons écrivains. Il s'adresse à la mémoire visuelle autant qu'à l'intelligence; c'est un enseignement intuitif basé sur l'étude vivante de la langue. On peut donc recommander ce livre aux élèves des écoles secondaires, normales, commerciales aux gymnases, aux étrangers et à la multitude de gens dont nous sommes presque tous, dont la plume hésitante n'arrive qu'à grand'peine à trouver le mot propre, à bâtir la phrase claire et bien équilibrée.